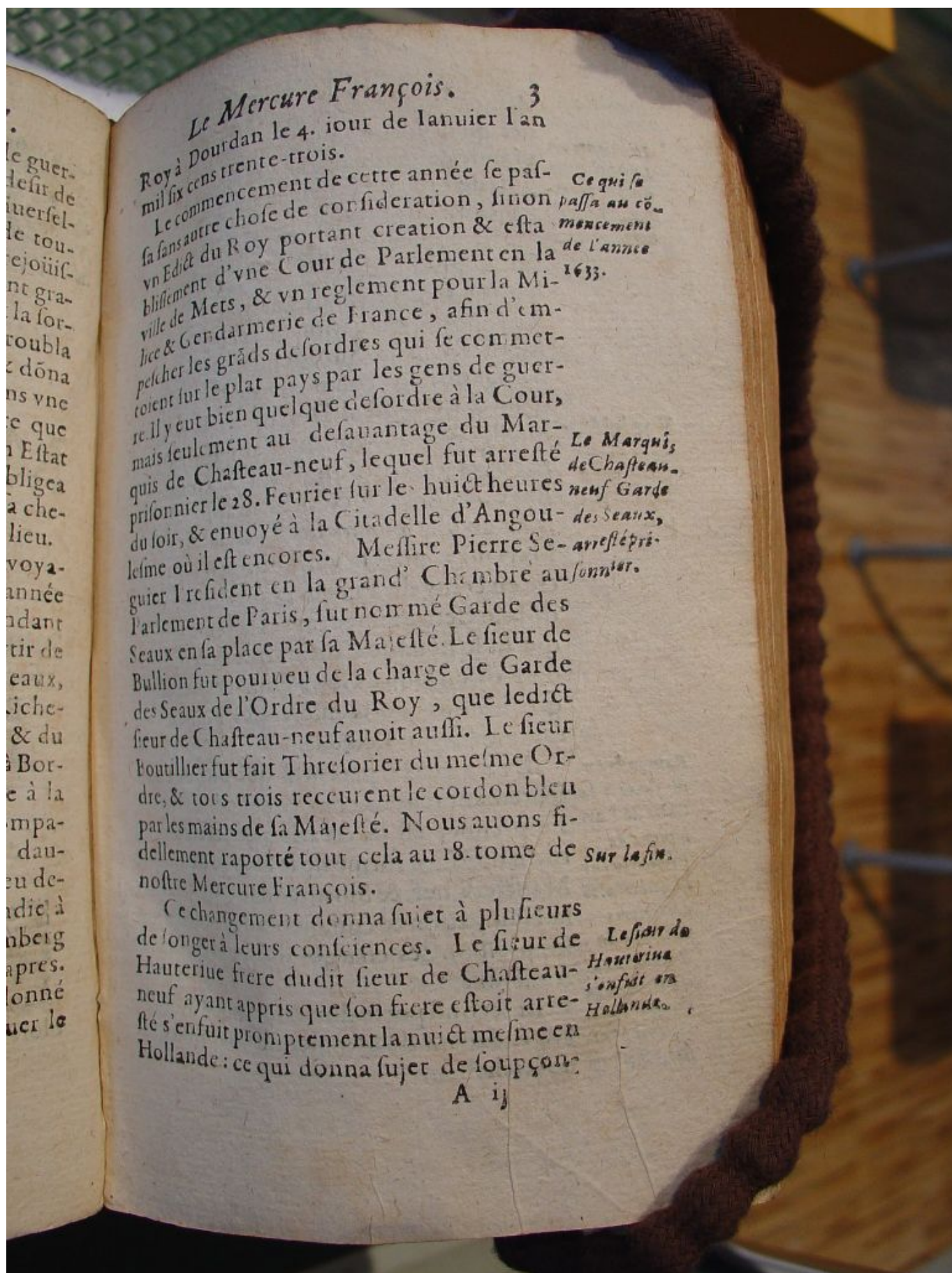


1633_0003.jpg



Le Mercure François. 3

Roy à Dourdan le 4. iour de Ianuier l'an
mil six cens trente-trois.

Le commencement de cette année se pas-
sa sans autre chose de consideration, sinon
vn Edict du Roy portant creation & esta-
blissement d'vne Cour de Parlement en la
ville de Mets, & vn reglement pour la Mi-
lice & Gendarmerie de France, afin d'em-
pecher les grâds desordres qui se commet-
toient sur le plat pays par les gens de guer-
re. Il y eut bien quelque desordre à la Cour,
mais seulement au desauantage du Mar-
quis de Chasteau-neuf, lequel fut arresté
prisonnier le 28. Feurier sur le huiët heures
du soir, & enuoyé à la Citadelle d'Angou-
lesme où il est encores. Messire Pierre Se-
guier I resident en la grand' Chambre au
Parlement de Paris, fut nommé Garde des
Seaux en sa place par sa Majesté. Le sieur de
Bullion fut pourueu de la charge de Garde
des Seaux de l'Ordre du Roy, que ledict
sieur de Chasteau-neuf auoit aussi. Le sieur
Boutillier fut fait Thresorier du mesme Or-
dre, & tous trois receurent le cordon bleu
par les mains de sa Majesté. Nous auons fi-
dellement rapporté tout cela au 18. tome de
nostre Mercure François.

Ce changement donna suiet à plusieurs
de songer à leurs consciences. Le sieur de
Hauterive frere dudit sieur de Chasteau-
neuf ayant appris que son frere estoit arte-
sté s'ensuit promptement la nuit mesme en
Hollande: ce qui donna suiet de soupçon.

A ij

*Ce qui se
passa au cō-
mencement
de l'année
1633.*

*Le Marquis
de Chasteau-
neuf Garde
des Seaux,
arresté pri-
sonnier.*

Sur la fin.

*Le sieur de
Hauterive
s'ensuit en
Hollande.*

1633_0004.jpg

4 M. DC. XXXIII.

Les sieurs de Lunville & du Iars arrestez prisonniers.

ner qu'il y eust quelque chose de plus grande consequence en cét affaire. Le Marquis de Lunville leur nepueu, & le Cheualier du Iars furent enuoyez à la Bastille.

Voy le Mercure François tome XIII. pag. 361.

Auparauant la disgrace de ces Messieurs, furent publiez & verifiez en la Cour de Parlement de Prouence les lettres patentes du Roy, portans creation de la charge de grand Maistre, Chef & Surintendant general de la nauigation & commerce de France en faueur du Cardinal Duc de Richelieu, lesquelles on peut voir au 13. tome du Mercure: elles furent données à S. Germain en Laye au mois d'Octobre l'an 1626. & verifiées au Parlement de Paris le 8. iour de Mars 1627. mais la verification n'en fut faite en celuy de Prouence que le 10. Ianuier de la presente année, apres la remonstrance que fit le sieur de Cormis Aduocat General du Roy en ladite Cour pour cét effect, laquelle nous auons inferée icy pour le contentement du Lecteur.

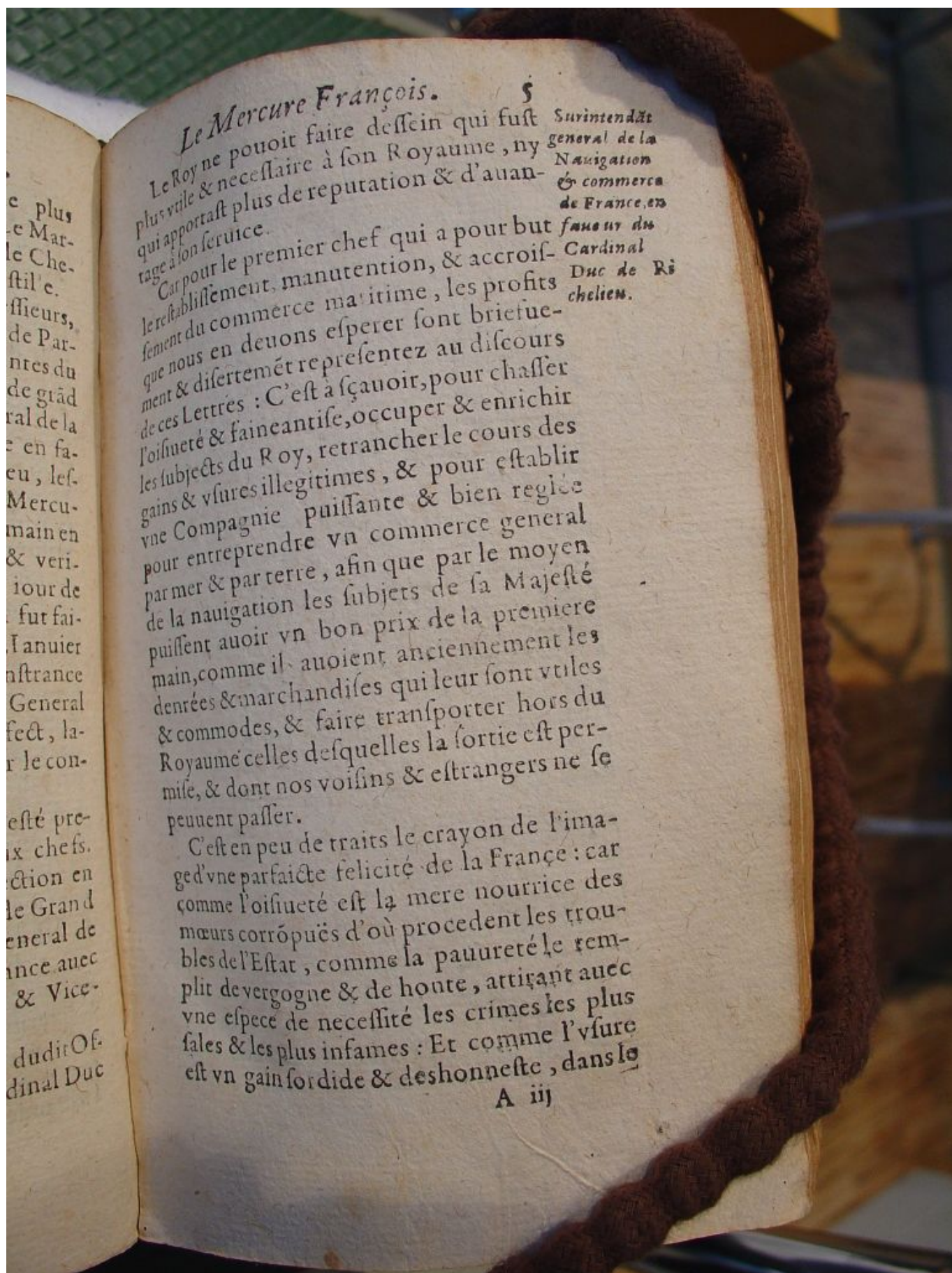
Remonstrance faite à la Cour de Parlement de Prouence sur la publication des lettres patentes du Roy portans creation de la charge de Grand Maistre, Chef, &

LES Lettres patentes qui ont esté presentement leuës, contiennent deux chefs. Le premier est la creation & erection en tiltre d'Office formé de la charge de Grand Maistre, Chef, & Surintendant General de la Nauigation & commerce de France avec suppression des charges d'Amiral & Vice-Amiraux.

Le second porte don & octroy dudit Office en faueur de Monsieur le Cardinal Duc de Richelieu.

Le Roy plus vile qui appor tage à lon Ca po le reliable sement de que nous ment & d de ces Le foisnerè les subje gains & vne Cor pour en par mer de la na puissent main, co dentrées & com Royaur mise, & peuuen C'est ged'vn comme mœurs bles de plit de vne es fales & est vn g

1633_0005.jpg



Le Mercure François.

Le Roy ne pouoit faire dessein qui fust plus utile & necessaire à son Royaume, ny qui apportast plus de reputation & d'auantage à son seruice.

Car pour le premier chef qui a pour but le reestablisement, manutention, & accroissement du commerce maritime, les profits que nous en deuons esperer sont briefuement & disertemēt representez au discours de ces Lettres : C'est à sçauoir, pour chasser l'oïsiueté & faineantise, occuper & enrichir les subjects du Roy, retrancher le cours des gains & vsures illegitimes, & pour establir vne Compagnie puissante & bien reglée pour entreprendre vn commerce general par mer & par terre, afin que par le moyen de la nauigation les subjects de sa Majesté puissent auoir vn bon prix de la premiere main, comme il auoient anciennement les denrées & marchandises qui leur sont vtils & commodés, & faire transporter hors du Royaume celles desquelles la sortie est permise, & dont nos voisins & estrangers ne se peuuent passer.

C'est en peu de traits le crayon de l'image d'vne parfaicte felicité de la France : car comme l'oïsiueté est la mere nourrice des mœurs corrompues d'où procedent les troubles de l'Estat, comme la pauureté le remplit de vergogne & de honte, attirant avec vne espece de necessité les crimes les plus sales & les plus infames : Et comme l'vsure est vn gain fardide & deshoneste, dans le

Surintendant
general de la
Nauigation
& commerce
de France, en
faueur du
Cardinal
Duc de Ri
chelieu.

1633_0006.jpg

6 M. DC. XXXIII.

progrez duquel on void aneantir & desse-
cher les plus vertueuses & genereuses fa-
milles pour produire de leur moielle & de
leur sang des monstres de lascheté & de
rapine.

Aussi est il évident qu'en chassant ces
trois pestes de ce Royaume, & au contraire
introduisant le trauail & occupation hon-
neste du commerce, & par son moyen atti-
rant l'opulence & l'abondance de toutes
commoditez, c'est le vray chemin pour le
porter bien-tost entre les bras & les cares-
ses d'une tres-agreable & riante prosperité.

Du commerce de la mer deriuent des
profits inestimables. C'est le profit de l'or &
de l'abondance, & la nauigation qui nous
met en main les instruments propres à com-
battre & maistriser les vents, nous sert d'une
admirable machine pour enleuer les peup-
les & les terres toutes entieres, & en les en-
tremeslant par la frequentation & par la
participation des commoditez & des indu-
stries conjoindre les hommes en l'affection
de concitoyens de l'Vniuers. Ainsi que la
mer penettrant la terre par ses eaux luy sert
de liaison & de ciment; la nauigation s'in-
finuant & s'espandant par tous les endroits
du monde, sert d'humeur radicale à la so-
cieté & correspondance des nations.

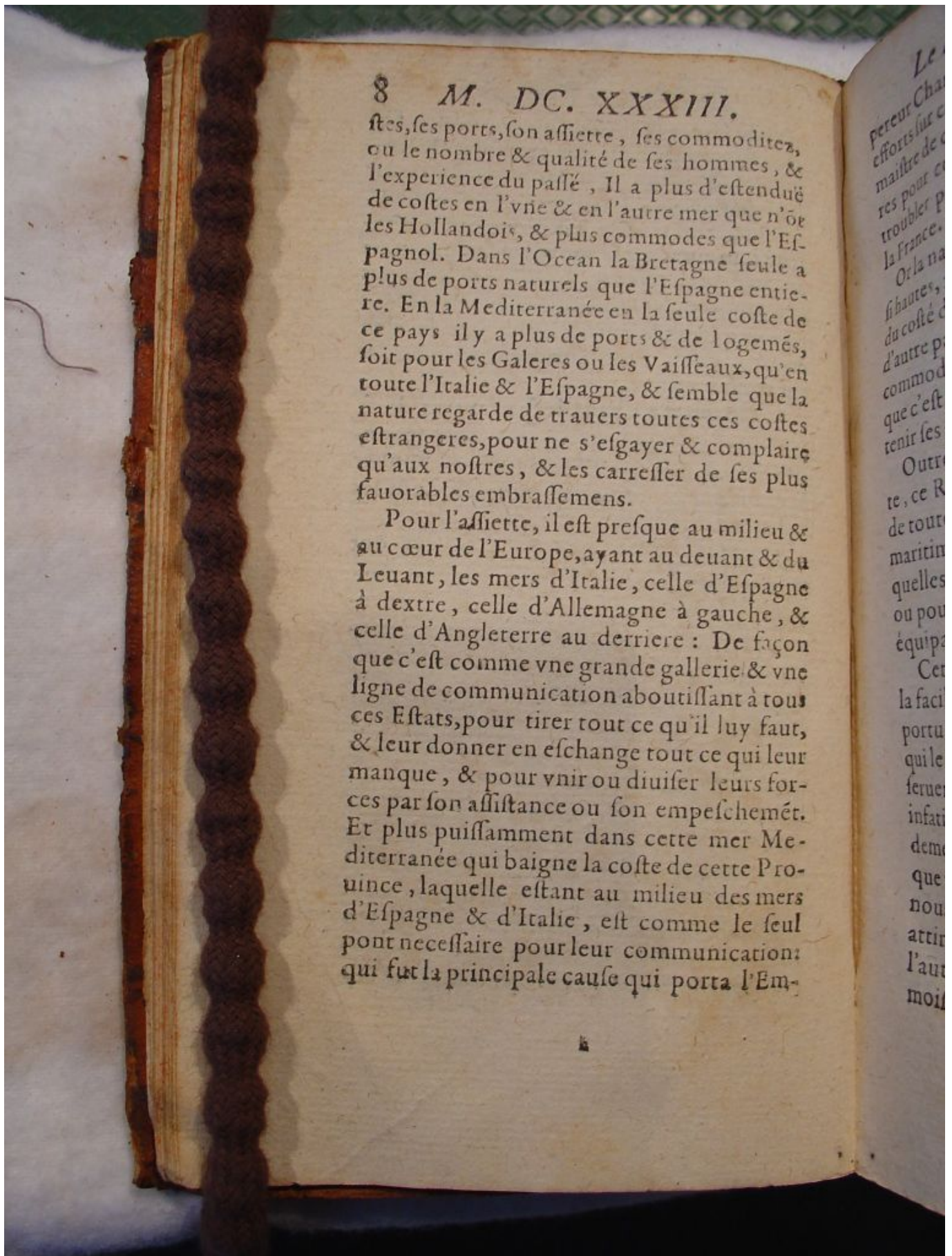
Il ne faut pas nous amuser à rechercher
dans les histoires les auantages que le com-
merce maritime a apporté aux anciens peu-

Le
ples de Gre
cle est tout
blables &
sans parler
ny du gran
leue leur n
auns à ne
Espagnols
mieux qu
court che
agrandir
L'Esp
puissanc
des qu'i
sa grand
Princes
Les
trouué
plante
culer
fant p
le s'et
façon
arme
jours
se lo
la m
ce d
ord
C
voi
foit

1633_0007.jpg



1633_0008.jpg

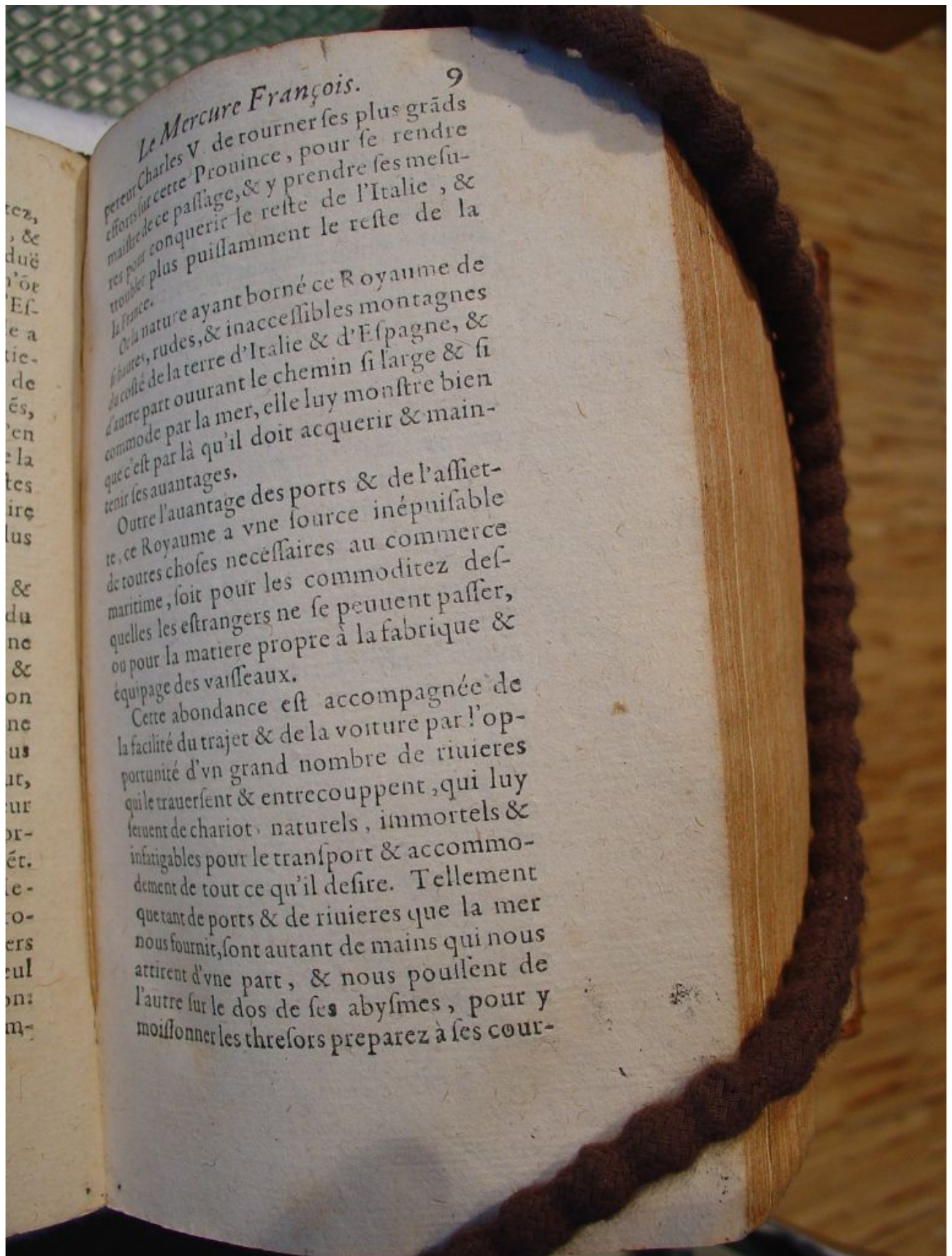


8 M. DC. XXXIII.
stes, ses ports, son assiette, ses commoditez,
ou le nombre & qualité de ses hommes, &
l'experience du passé, Il a plus d'estenduë
de costes en l'vne & en l'autre mer que n'ont
les Hollandois, & plus commodes que l'Es-
pagnol. Dans l'Ocean la Bretagne seule a
plus de ports naturels que l'Espagne entie-
re. En la Mediterranée en la seule coste de
ce pays il y a plus de ports & de logemés,
soit pour les Galeres ou les Vaisseaux, qu'en
toute l'Italie & l'Espagne, & semble que la
nature regarde de trauers toutes ces costes
estrangeres, pour ne s'esgayer & complaire
qu'aux nostres, & les carresser de ses plus
fauorables embrassemens.

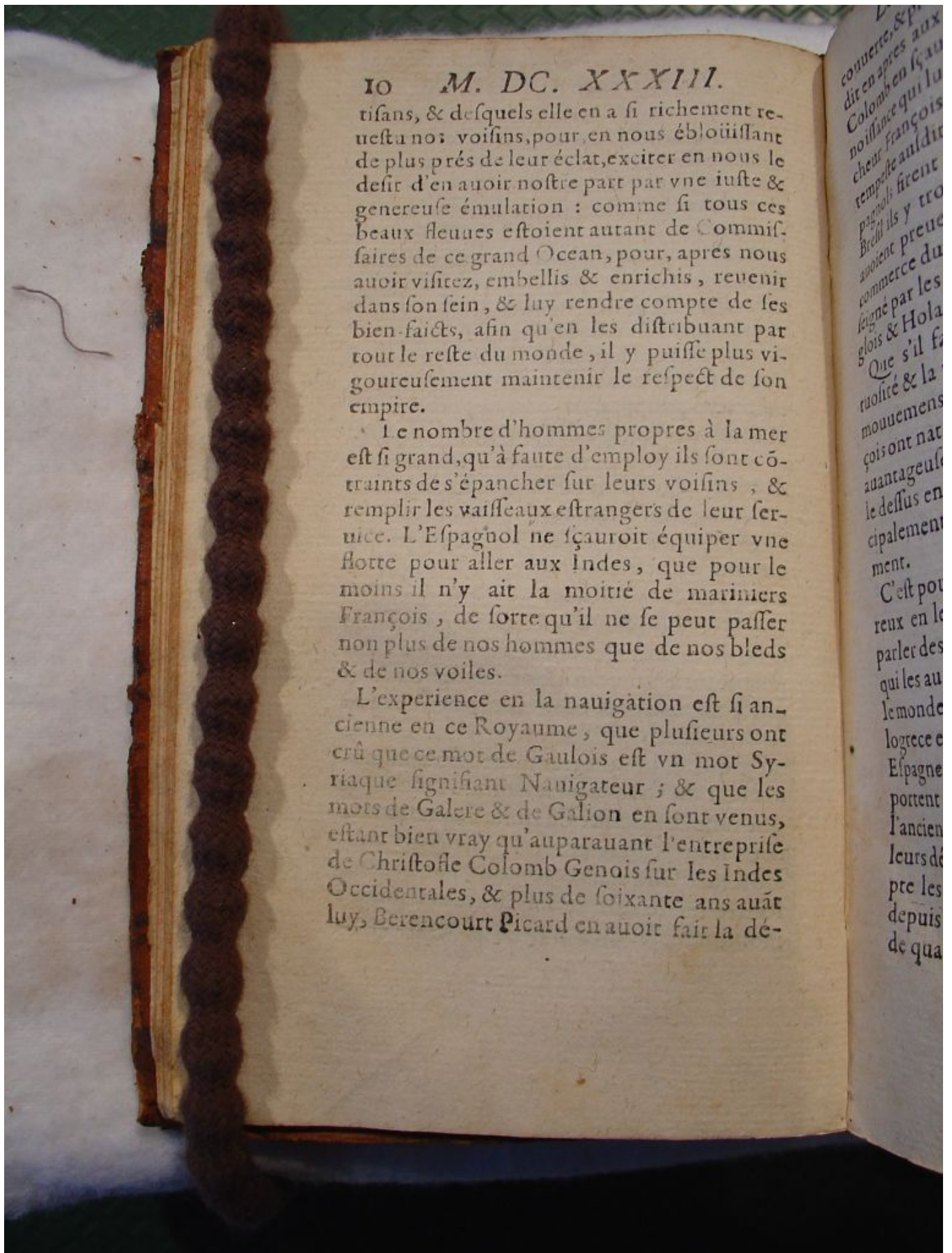
Pour l'assiette, il est presque au milieu &
au cœur de l'Europe, ayant au deuant & du
Leuant, les mers d'Italie, celle d'Espagne
à dextre, celle d'Allemagne à gauche, &
celle d'Angleterre au derriere: De façon
que c'est comme vne grande gallerie & vne
ligne de communication aboutissant à tous
ces Estats, pour tirer tout ce qu'il luy faut,
& leur donner en eschange tout ce qui leur
manque, & pour vnir ou diuiser leurs for-
ces par son assistance ou son empeschemēt.
Et plus puissamment dans cette mer Me-
diterranée qui baigne la coste de cette Pro-
vince, laquelle estant au milieu des mers
d'Espagne & d'Italie, est comme le seul
pont necessaire pour leur communication:
qui fut la principale cause qui porta l'Em-

Le
pereur Char
efforts sur
maistre de
res pour
troubler p
la France.
Or la na
si hautes,
du costé d
d'autre p
commod
que c'est
tenir ses
Outre
re, ce R
de tout
maritin
quelles
ou pou
équipa
Cet
la faci
portu
qui le
ferue
infati
deme
que
nou
attir
l'aut
moi

1633_0009.jpg



1633_0010.jpg



10 M. DC. XXXIII.

tifans, & desquels elle en a si richement re-
uestu nos voisins, pour en nous ébloüissant
de plus près de leur éclat, exciter en nous le
desir d'en auoir nostre part par vne iuste &
genereuse émulation : comme si tous ces
beaux fleues estoient autant de Commis-
saires de ce grand Ocean, pour, après nous
auoir visitez, embellis & enrichis, reuenir
dans son sein, & luy rendre compte de ses
bien-faiçts, afin qu'en les distribuant par
tout le reste du monde, il y puisse plus vi-
goureusement maintenir le respect de son
empire.

Le nombre d'hommes propres à la mer
est si grand, qu'à faute d'employ ils sont cō-
traints de s'épancher sur leurs voisins, &
remplir les vaisseaux estrangers de leur ser-
uice. L'Espagnol ne scauroit équiper vne
flotte pour aller aux Indes, que pour le
moins il n'y ait la moitié de mariniers
François, de sorte qu'il ne se peut passer
non plus de nos hommes que de nos bleds
& de nos voiles.

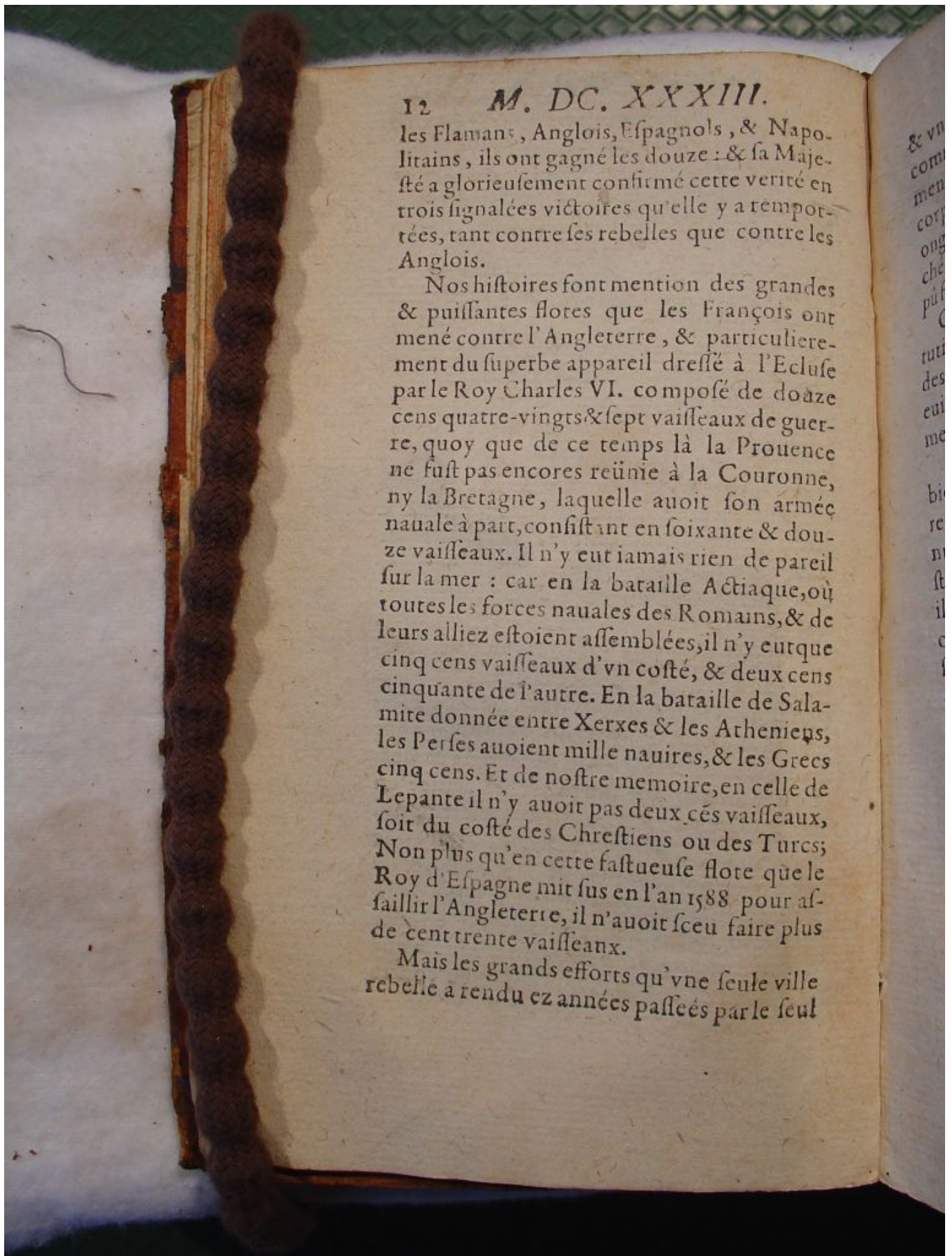
L'expérience en la nauigation est si an-
cienne en ce Royaume, que plusieurs ont
crû que ce mot de Gaulois est vn mot Sy-
riaque signifiant Navigateur ; & que les
mots de Galere & de Galion en sont venus,
estant bien vray qu'auparauant l'entreprise
de Christophe Colomb Genois sur les Indes
Occidentales, & plus de soixante ans auât
luy, Berencourt Picard en auoit fait la dé-

conuerce, & p
dit en apres aux
Colomb en scau
noissance qui lu
cheur François
tempete au dit
pagnols firent
Brenil ils y tro
auoient preue
commerce du
seigné par les
glois & Hola
Que s'il fa
ruoit & la
mouemens
çois ont nar
auantageuse
le dessus en
cipalement
ment.
C'est pou
reux en le
parler des
qui les au
le monde
logrece e
Espagne
portent
l'ancien
leurs de
pte les
depuis
de qua

1633_0011.jpg



1633_0012.jpg



12 M. DC. XXXIII.

les Flamans, Anglois, Espagnols, & Napolitains, ils ont gagné les douze: & sa Majesté a glorieusement confirmé cette verité en trois signalées victoires qu'elle y a remportées, tant contre ses rebelles que contre les Anglois.

Nos histoires font mention des grandes & puissantes flotes que les François ont mené contre l'Angleterre, & particulièrement du superbe appareil dressé à l'Ecluse par le Roy Charles VI. composé de douze cens quatre-vingts & sept vaisseaux de guerre, quoy que de ce temps là la Prouence ne fust pas encores réunie à la Couronne, ny la Bretagne, laquelle auoit son armée nauale à part, consistant en soixante & douze vaisseaux. Il n'y eut iamais rien de pareil sur la mer: car en la bataille Actiaque, où toutes les forces nauales des Romains, & de leurs alliez estoient assemblées, il n'y eut que cinq cens vaisseaux d'un costé, & deux cens cinquante de l'autre. En la bataille de Salamine donnée entre Xerxes & les Atheniens, les Perles auoient mille nauires, & les Grecs cinq cens. Et de nostre memoire, en celle de Lepante il n'y auoit pas deux cés vaisseaux, soit du costé des Chrestiens ou des Turcs; Non plus qu'en cette fastueuse flote que le Roy d'Espagne mit sus en l'an 1588 pour assaillir l'Angleterre, il n'auoit sceu faire plus de cent trente vaisseaux.

Mais les grands efforts qu'une seule ville rebelle a rendu ez années passées par le seul

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan